

OBJECTIF

Permettre aux élèves de renforcer :

- leurs compétences en langue allemande (Abibac), espagnole (Bachibac) ou italienne (Esabac).
- leurs connaissances dans la culture du pays partenaire à travers un certain nombre d'aménagements concertés avec ce pays.

Les élèves suivent un parcours de formation spécifique aboutissant à la délivrance du baccalauréat et du diplôme équivalent dans le pays partenaire (*Abitur* en Allemagne, *Bachillerato* en Espagne, *Esame di Stato* en Italie).

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes, espagnoles ou italiennes.

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3^e.

CRITERES DE RECRUTEMENT

Les élèves doivent, en fonction de l'évaluation de leur niveau de langue et de leur motivation :

- justifier d'un bon niveau scolaire général ;
- attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée pour atteindre avant l'entrée en classe de 1^{re} le niveau B1.


LISTE DES SECTIONS BINATIONALES

Établissement	Ville	Section binationale
Lycée Galilée	Combs-la-Ville (77)	Abibac Allemand
Lycée Albert Schweitzer	Le Raincy (93)	Abibac Allemand
Lycée de l'Est Parisien	Noisy-le-Grand (93)	Bachibac Espagnol
Lycée Suger	Saint-Denis (93)	Esabac Italien
Lycée Eugène Delacroix	Maisons-Alfort (94)	Bachibac Espagnol
Lycée Marcelin Berthelot	Saint-Maur (94)	Esabac Italien

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Du 5 décembre au 3 février (cachet de la poste faisant foi)

Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Compléter le dossier en y **joignant obligatoirement** les documents demandés ;
 - Envoyer le dossier complet à l'établissement sollicité.
-  Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

Dès le 20 mai

À réception des résultats de la commission départementale d'admission

- Confirmer leur choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Du 5
décembre
au 3
février

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informer les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2^{de} section binationale ;
- Compléter le dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante ;
- Saisir **obligatoirement**, entre le **16 décembre et 31 janvier**, la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report du numéro généré sur le dossier ;
- Remettre le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

À partir
du 28 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée de la cohérence des vœux et des résultats d'admission

- Élèves **admis**: **formulation du vœu** (seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission).
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : **formulation du vœu** suivi des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.
- Élèves **non admis** : vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Dès
réception
des
dossiers

Saisie des dossiers dans Cibel



- Pour les élèves scolarisés hors académie, saisie **obligatoire** dans l'application.

À partir
du 10
février

Recrutement sur dossier

- Télécharger le fichier « candidatures » via l'application Cibel ;
- Etude des dossiers et entretien, si nécessaire, pour compléter les appréciations de certains candidats ;
- Établir une liste ordonnée des élèves retenus en liste principale et en liste complémentaire.

28 avril
dernier
délai

Transmission aux DSDEN

- Transmettre la liste ordonnée (principale et complémentaire) accompagnée des dossiers de candidature à la DSDEN de son département pour validation du Dasen.

PROCEDURE AU NIVEAU DES DSDEN

À partir
du 19 mai

Communication des résultats d'admission après validation par les Dasen :

- à ce.saio-prebac@ac-creteil.fr (transmission du fichier **au format Excel**) ;
- aux représentants légaux ;
- aux établissements d'origine.

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DRAIO SITE CRETEIL

Au plus
tard le
13 juin
(18h)

Décisions dans Affelnet-Lycée

- **Saisie de la décision finale** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu de 2^{de} binationale.

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.